MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

LABEL BAS CARBONE

LE LABEL BAS CARBONE

Le Label Bas Carbone, développé en 2018 par le Ministère de la Transition Ecologique et ses partenaires, s'adresse à tous ceux qui souhaitent développer des projets locaux de **réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de séquestration de carbone**. En certifiant leur impact positif sur le climat, le label permet de valoriser ces projets auprès d'acteurs publics ou privés désireux de **contribuer financièrement à la lutte contre le changement climatique**.

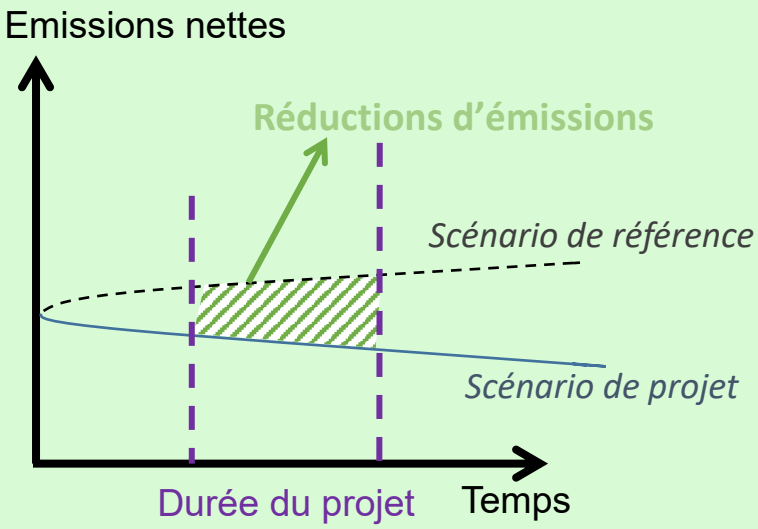

Le Label Bas Carbone en chiffres

726
projets labellisés

2 124 068
réductions d'émissions potentielles

Mise en œuvre dans les DROM

A ce jour on compte plus de 700 projets labellisés représentant un potentiel de plus de 2,1 $MtCO_2$éq. Les projets Label Bas Carbone sont en adéquation avec des **méthodes approuvées** par Le Ministère de la Transition Energétique et l'une d'entre elles, **SOBAC Eco'TMM** est d'ores et déjà applicable dans les DROM. Pour autant, aucun projet n'a encore été labellisé en Outremer.

Méthode SOBAC Eco'TMM

Cette méthode valorise la réduction d'émissions relative à la **réduction ou suppression d'intrants ne provenant pas de l'exploitation agricole**.

<u>D'autres méthodes applicables en Outremer sont en bonne voie d'approbation</u> :

- ✓ La méthode de **Restauration des mangroves et des forêts marécageuses**
- ✓ La méthode **Restauration de terres agricoles dégradées en Guyane**
- ✓ Les révisions des méthodes **Boisement et Reboisement**

Pour plus d'informations, visitez notre site : **https://label-bas-carbone.ecologie.gouv.fr/**